

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**N° 23-188**

**SERVICE** : Direction Transports et mobilités

**OBJET** : Cession à titre gratuit pour destruction d'un bus inutilisé de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

### LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté 20-10 du 31 Juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président à la Vice-Présidente, Madame Isabelle MAISTRE dans le domaine des transports de la mobilité, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles communautaires dont la valeur n'excède pas 5 000 € HT ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2221-1 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse possède un bus non roulant ;

**CONSIDERANT** que le bus n'est pas en état de fonctionnement, et qu'il convient de permettre le recyclage ou la destruction de ce bus ;

### DECIDE

**DE CEDER** à titre gracieux à la société DERICHEBOURG, Chemin de Mure, SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU (69) le véhicule désigné ci-dessous ;

Véhicule	Marque	Immatriculation	1re immatriculation
BUS	IRISBUS	7759-XQ-01	16/07/2004

**DE PRECISER** que ledit véhicule sera sorti de l'inventaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse ;

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 11 octobre 2023

**Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Transports et Mobilités,**



**Isabelle MAISTRE**